

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 avril 2023 à 18h30

N°DCM2023.04.05/06

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : M. Claude THABUIS

Rapporteur : M. Claude THABUIS

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Patrice JUPILLE, Yves MINO, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Saïda HADDOUR (Procuration à Sandrine BUISSON), Jehanne DEGRASSET (Procuration à Yves MINO), Nicole RANNARD (Procuration à Patrice CONTAT)

Absent : Benoît CHAMBOURDON

Conseillers votants : Trente-deux.

Objet : Budget annexe 2023 Parc des Expositions

Les opérations comptables liées à la délégation de service public (DSP) pour la Foire exposition sont regroupées dans un budget annexe spécifique relevant de la nomenclature comptable M4 (Services Publics Industriels et Commerciaux - SPIC) et soumis à TVA.

Le budget est voté avec une reprise anticipée du résultat de 2022 avec la proposition d'affectation suivante :

- La section de fonctionnement dégage un résultat de clôture de 188 391.82€
- La section d'investissement a un besoin de financement global de 133 405.08€ provenant d'un solde d'exécution de 485 005.05€ (excédent de financement) et d'un solde des restes à réaliser de 618 410.13€ (besoin de financement).

Afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement l'affectation du résultat proposée est la suivante :

- Section d'investissement c/1068 pour 133 405.08€
- Section de fonctionnement c/002 pour 54 986.74€

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 65 641€. Elles se composent de la taxe foncière pour 50 000€ et d'un budget signalétique de la ville à Rochexpo pour 10 000€. Les charges d'intérêts liées à l'amortissement du prêt sont de 5 641€.

Les recettes de fonctionnement sont constituées par la refacturation de la taxe foncière et la reprise d'une partie du résultat de 2022 en recette de fonctionnement pour 54 986€. Figure également en recette la redevance DSP de la foire pour l'année 2023, mais également celles de 2020 et 2021 qui étaient en attente de règlement, soit un total de 420 000€.

En section d'investissement est inscrit en reste à réaliser le solde du programme de restructuration du Parc des Expositions incombant à la collectivité pour 1 318 410€, financé notamment par les subventions à recevoir (Région 700 000€). Une réserve d'investissement de 320 513€ est constituée. Elle correspond à l'excédent de la section d'investissement au budget 2023.

Le remboursement du capital de l'emprunt mobilise 133 832€. Pour mémoire la collectivité a souscrit pour financer en partie la création de la nouvelle halle d'exposition un emprunt de 2 040 000€ d'une durée de 15 ans (fin en 2035), au taux fixe de 0.32% et générant une annuité de 139 507€. Au 1^{er} janvier 2023 le capital restant dû s'élève à 1 773 615€.

Section de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2023.

- Section de fonctionnement équilibrée à 519 986.74€
- Dont virement à la section d'investissement 454 345.24€
- Section d'investissement équilibrée à 1 772 755.37€

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants,
Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 8 mars 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le budget primitif 2023 du Parc des Expositions

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 11 avril 2023
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 5 avril 2023

Le Secrétaire de séance
Claude THABUIS

A handwritten signature in blue ink, identified as Claude Thabuis, is written over the printed name.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

